

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par les usines de Morsang sur Seine et de Viry-Chatillon (qui traitent l'eau de la Seine (90%) et de l'eau souterraine (10%)). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien (Lyonnaise des Eaux).

Quartiers

L'ensemble de la commune sauf les hameaux de Béchereau, Coudray et Launay-Maréchaux

Contrôles sanitaires réglementaires

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production et sur le réseau de distribution. La Délégation Territoriale de l'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse concerne la qualité de l'eau distribuée. Elle prend en compte les résultats des 143 échantillons prélevés en production (après traitement lorsqu'il existe) et des 11 échantillons prélevés en distribution (robinet du consommateur).

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligramme par litre. Au delà de cette valeur limite réglementaire l'eau ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

DURETE

La dureté correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français. La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau adoucie peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune valeur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

FLUOR

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés, sel...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. L'exposition de la population s'apprécie en trois classes : Classe A = La teneur ne dépasse jamais la valeur réglementaire de 0,1 µ/L ; Classe B1 : La teneur dépasse la valeur réglementaire mais faiblement ou sur une période inférieure à 30 jours. Aucune restriction d'usage n'est nécessaire ; Classe B2 = La teneur dépasse la valeur réglementaire de façon importante ou sur une période supérieure à 30 jours. Des restrictions d'usage de l'eau sont imposées. Plus de 200 molécules phytosanitaires sont analysées sur chaque prélèvement.

SELENIUM

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/l.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 154

EAU CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 19,6 mg/l Maximum : 31 mg/l
Nombre de prélèvements : 143

EAU CALCAIRE

Moyenne : 22,4 °F Maximum : 32 °F
Nombre de prélèvements : 127
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

EAU TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,25 mg/l Maximum : 1 mg/l
Nombre de prélèvements : 20

CLASSE=A

Moyenne inférieure au seuil de détection
Maximum : 0,02 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 19

EAU NE CONTENANT PAS DE SELENIUM

Moyenne inférieure au seuil de détection
Nombre de prélèvements : 20

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2010 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés

Pour le Directeur Général,
Isabelle CIMIMNO

Conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau 2 à 3 minutes avant de la boire.

TEMPERATURE



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCCISSEUR



Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un adoucisseur, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Une installation mal entretenue peut accélérer la dissolution des métaux lourds constitutifs des conduites, ou devenir un foyer de développement microbien. Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau non adoucie où puiser l'eau destinée à la cuisine et à la boisson.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

PUITS



Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particulier) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction collective et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.

CHLORE



Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques heures au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.